



REGLEMENT GENERAL DE LA CEPOY L'HEURE 2024

1. Organisation de l'épreuve

La « CEPOY L'HEURE » est une organisation regroupant plusieurs formats de course à pied dans le bourg de Cepoy : une course à pied adultes d'une durée d'une heure sur une boucle de 2.100km à faire le plus de fois possible et trois courses enfants 7-9 ans 500m (2016 à 2018), 10-11 ans 1 km (2014 à 2015) et 12-15 ans 2 km (2010 à 2013)

Le départ de la course sera donné à 18h pour la course d'1h et à 17h pour la course enfant (7-9ans) - 17h10 pour la course enfants (10-11ans) et 17h15 pour la course enfants (12-15 ans).

Le départ est l'arrivée se font sur le parking de l'église à Cepoy.

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés et non licenciés.

Pour les licenciés, la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence FFA (COMPETITION, PASS'RUNNING ou LOISIR) de l'année en cours.

Pour les non licenciés ou licenciés d'une autre fédération, un Parcours de prévention Santé (PPS) valide de moins de 3mois à la date de la manifestations (<https://pps.athle.fr>)

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours en cas de force majeure.

2. Impératifs sportifs

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les commissaires de course et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. Les concurrents doivent impérativement assister au briefing d'avant course, qui se déroulera avant le départ, de façon à être informé des particularités ou conditions propres aux épreuves (points singuliers, éventuelles modifications de dernières minutes, etc.). Ils doivent avoir pris connaissance des parcours, consultables sur le site de l'épreuve. Outre le respect du règlement fédéral, les concurrents doivent se conformer aux directives de course (bénévoles et organisateurs). Les concurrents s'engagent à respecter les espaces et à ne procéder à aucun jet de détritus sur le parcours. Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la Compétition). Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout et partie.

3. Modification, adaptation ou annulation de l'épreuve

Dans le cas d'intempéries ou tout autre catastrophe rendant toute épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

4. Assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre les organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance ou accident consécutif à un mauvais état de santé. Il en va de même pour un accident dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité ; ou du mauvais état de son matériel.

5. Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la « CEPOY L'HEURE » ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à la « CEPOY L'HEURE », notamment vidéo, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast (Internet), enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

6. Inscription

L'inscription à la compétition s'effectue exclusivement depuis le site Internet www.altichrono.fr avant le vendredi 11 octobre 14h

Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée. L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement intégral des droits d'inscription et la réception du dossier complet accompagné du règlement. Un nombre maximum de participants a été fixé à 150 sur l'épreuve de l'heure. Inscriptions sur place possible, dans la limite des places disponibles avec une majoration de 2€.

7. Remboursement

En cas d'impossibilité pour un athlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

8. Chronométrage et classement

La comptabilisation du nombre de tour se fera sur le passage d'un tapis à la fin de chaque tour. Au bout de l'heure de course, le classement sera établi au nombre de tour comptabilisé en moins de temps.

9. Récompenses

Les récompenses seront attribuées sous cette forme :

Les 3 premières femmes (Scratch), les 3 premiers hommes (Scratch).

Le premier de chaque catégorie (non cumulable)

10. Ravitaillement

Un ravitaillement liquide sera proposé à chaque tours.

Un ravitaillement final sera proposé

11. Parcours

Le parcours de la course à l'heure sera ultra-urbain et comportera quelques difficultés avec notamment une côte à 15% à chaque tour.

Le fléchage sera matérialisé par des pancartes, du fléchage au sol et de la rubalise.

Les véhicules d'accompagnement sont interdits.

12. Assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouriste.

13. Protection des données

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et pour la gestion des services facultatifs (option individuelle organisation des soins médicaux, annulation...) que vous auriez éventuellement choisi d'acquérir. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel aux fins précitées. Les données à caractère personnel collectées conformément à l'article pourront être transmises à des prestataires tiers chargés de chronométrer le participant d'élaborer les listes de résultats et de les publier sur Internet. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la transmission de ses données à caractère personnel à cette fin. Pour l'élaboration des listes des candidats au départ et des listes de résultats, les données suivantes seront collectées et traités pour chaque participant : nom, prénom, année de naissance, sexe, nom du club, numéro de dossard et résultats (placement et temps). Ces listes seront publiées sur tous supports accompagnant la manifestation (sous forme imprimée et sur Internet). Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et l'utilisation de ses données à caractère personnel à cette fin.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à hello@triathlon-ame.fr en indiquant votre nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro d'inscription. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.